

COMMUNE DE SERANON
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

Séance du : 28 Juin 2023 à 17 heures

Date de la Convocation : 20 Juin 2023 par le Maire, Monsieur Claude Bompar

Présents : Mesdames Florence Dalmasso, Sarah Spataro-Ghiglione, Nadia Tensic

Messieurs Gilles De Oliveira, Michel Saladin, Michel Charabot, Damien Mattéoli,

Procurations : Madame Lebard a donné procuration à Madame Spataro-Ghiglione

Madame Davis a donné procuration à Madame Dalmasso

Monsieur Buselli a donné procuration à Monsieur Bompar

Absents : Mickael Berge, Adrien Chiapelli, Sandrine Elias.

Secrétaire de séance : Nadia Tensic

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 17 heures

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 Juin 2023. Le PV est validé à l'unanimité.

N° d'ordre 01/2023 : Zone les Courtils – Vente de Terrains

Pour : 6

Contre : 4 - Sarah Spataro-Ghiglione, Florence Dalmasso, Zoé Lebard, Nicole David.

Abstention : 1 - Damien Mattéoli.

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises par le Conseil Municipal concernant la vente du terrain des Courtils et la division parcellaire de la parcelle A658 en deux parcelles A1779 et A1780.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de Monsieur Jean-Jacques Denis d'acquérir la parcelle A1780 d'une superficie de 4ha 38a 02ca.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Rapporte les délibérations n°06/2018 du 03 décembre 2018, n°02/2019 du 04 janvier 2019, la délibération n°08/2019 du 18 Mars 2019 et la délibération n°01/2019 du 24 Avril 2019
- Accepte la mise en vente de la parcelle A1780 située quartier les Courtils
- Accepte que la vente du terrain puisse être consentie au profit de Monsieur Jean-Jacques Denis ou à toutes personnes physiques ou morales se substituant à lui.
- Fixe le prix de vente du terrain en l'état, à 25 euros le mètre carré.
- Autorise le Maire à signer le compromis de vente et la vente définitive du terrain.
- Autorise le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires à la vente de ce terrain.

N° d'ordre 02/2023 : Modification du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été étudié avec le service Randonnées du Conseil Départemental la modification du tracés des chemins de randonnée secteur de Cornet et secteur de Baouroux

Monsieur le Maire présente les nouveaux tracés et invite le Conseil à délibérer.

Où l'exposé du Maire, l'Assemblée à l'unanimité :

- Approuve la proposition de modification des tracés des chemins de randonnées
- Demande au Département des Alpes Maritimes de bien vouloir modifier les tracés classés au PDIPR et conformément aux plans joint en annexe 1.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Divers :

Concernant la vente du terrain des Courtils, Madame Spataro demande qui est Monsieur DENIS et que va-t-il faire sur le terrain? Monsieur Denis est expert-comptable de Vence à la retraite, il est prévu l'installation un supermarché, une maison médicale privé...

Madame Dalmasso demande ou en est la plainte de France Environnement Nature. Monsieur le Maire informe que nous n'avons rien reçu en Mairie ni à la CAPG. Suite aux carottages, la terre n'est pas polluée.

Le Sictiam travaille sur le renforcement du réseau électricité du Village de Séranon. L'implantation du poste est à valider lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Charabot soulève le problème de stationnement dans le village et les hameaux. Chaque riverain veut se garer devant chez lui. Il faut réfléchir à ce problème et proposer des solutions : tarification du stationnement, sabot, amendes, organisation de réunions, envoi de courriers... Des professionnels utilisent les places de stationnement pour stocker du matériel : prévoir d'envoyer un courrier et/ou instaurer des amendes.

Madame Dalmasso informe que des véhicules se garent devant l'arrêt de bus devant l'Auberge. C'est dangereux pour les enfants qui prennent les transports scolaires.

Madame Dalmasso rend compte des réunions de quartiers : les riverains du quartier de Graou Longue souhaitent le rallongement du trottoir du SPAR pour aller à Graou Longue. Il faut s'adresser au SDA, c'est une compétence du Département.

Madame Tensic demande si il est prévu de faire le goudronnage du Chemin de Curnier. Il n'y a pas de financement, ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

Madame Mouveau demande si il y a des plans du projet des Courtils : à ce jour, il n'y a pas de plan, seul le dossier d'aménager a été déposé. L'avocat de Monsieur Denis est le même que celui de Monsieur Van der Westhuisen Basson du Golf de Taulane.

Monsieur Gilbert Rebuffel demande des informations sur le nouveau projet, Monsieur le Maire informe qu'il n'y a plus de clauses suspensives et que le projet sera long à voir le jour.

Concernant le chemin de Graou Longue, il n'y a pas de trottoir vers la maison du bas, la route est en dévers, lorsqu'il y a de fortes pluies, l'eau rentre dans la propriété.

Le problème d'accès au chemin de Graou Longue est également soulevé, il faut attendre la réalisation du projet des Courtils pour voir les accès à la zone. (voie de dégagement...)

La RECB a proposé de mettre le tout à l'égout au chemin de Graou Longue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures.

Le Maire



Claude Bompar

Le secrétaire de séance